



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 27 novembre 2005

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
Initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»	1'125'835 55.7%	896'482 44.3%
Modification de la loi sur le travail (vente dominicale)	1'026'833 50.6%	1'003'900 49.4%
Participation	42.3%	



RECHERCHE EN POLITIQUE.
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, 3011 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: info@gfsberne.ch

Université de Berne

Institut de recherche en sciences politiques
Lerchenweg 36, 3000 Berne 9
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.berne est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Genève.

Département de Science Politique de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Dr. Wolf Linder

Analyses/commentaires: Dr. Hans Hirter

gfs.berne, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp

Direction du projet: Lukas Golder

Enquêtes téléphoniques,
Responsable du terrain: Georges Ulrich

Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally

Support CATI: Remo Valsangiacomo

Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78 – (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2005) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.berne, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hirter Hans (2005): analyse des votations fédérales du 27 novembre 2005, gfs.berne et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.berne en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

Table des matières

1. Importance accordée aux objets, participation et formation de l'opinion ...	5
1.1 L'importance accordée aux objets et la participation.....	5
1.2 La formation de l'opinion.....	7
1.2.1 La connaissance des objets	7
1.2.2 La difficulté du choix et le moment du choix.....	7
2. L'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques».....	9
2.1 La situation initiale.....	9
2.2 La perception	10
2.3 Le profil du vote.....	10
2.4 Les motifs du choix	12
2.5 Les arguments « pour » et « contre »	14
3. La révision de la loi sur le travail (travail dominical)	16
3.1 La situation initiale.....	16
3.2 La perception	17
3.3 Le profil du vote.....	19
3.4 Les motifs du choix	20
3.5 Les arguments « pour » et « contre »	23
4. Données méthodologiques	26
5. Résultats principaux de l'analyse du 27 novembre 2005.....	27

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votant-es

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Initiative "sans manipulations génétiques" % Oui</i>	<i>Loi sur le travail (travail dominical) % Oui</i>
Suisse	41.8	55.7	50.6
Zurich	44.2	50.5	62.7
Berne	38.1	57.5	52.2
Lucerne	46.8	53.5	43.5
Uri	36.6	59.8	36.7
Schwyz	43.9	51.2	46.5
Obwald	46.5	56.9	45.0
Nidwald	41.5	51.0	48.6
Glaris	32.4	57.9	48.9
Zoug	50.6	53.0	54.6
Fribourg	40.4	59.5	40.4
Soleure	39.5	51.3	48.5
Bâle-ville	47.2	50.8	58.8
Bâle-campagne	38.1	50.7	57.1
Schaffhouse	61.2	59.2	47.6
Appenzell RH. E.	46.5	56.7	48.3
Appenzell RH. I.	37.0	57.4	38.6
St-Gall	40.8	51.7	47.4
Grisons	37.5	58.7	48.0
Argovie	40.7	50.3	51.4
Thurgovie	38.4	57.0	42.5
Tessin	36.9	64.5	45.3
Vaud	44.3	62.6	45.6
Valais	44.2	52.8	34.6
Neuchâtel	50.5	65.3	46.9
Genève	47.4	64.7	55.1
Jura	41.3	75.9	21.5

Source : <http://www.admin.ch>

1. L'importance accordée aux objets, la participation et la formation de l'opinion

1.1 L'importance accordée aux objets et la participation

Le 27 novembre 2005, le souverain s'est prononcé sur une initiative populaire et sur un référendum facultatif. L'initiative demandait que l'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés dans la culture de plantes pendant cinq ans. Elle a été lancée par les organisations de protection de l'environnement ainsi que par les Verts et soutenue activement par l'Union suisse des paysans. Le référendum était dirigé contre une révision de la loi sur le travail, qui aurait permis aux commerces situés dans les grandes gares et les aéroports d'ouvrir le dimanche et d'engager du personnel sans autorisation spéciale. Le référendum avait été déposé par deux grands syndicats : l'Union syndicale suisse USS et Travail.Suisse.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même (ayants-droit au vote)

Importance pour ...	Agriculture sans génie génétique		Loi sur le travail	
	Le pays en %	Soi-même en %	Le pays en %	Soi-même en %
Très faible (0, 1)	4	13	3	10
Faible (2-4)	10	16	13	17
Moyenne (5)	19	18	21	21
Grande (6-8)	43	34	42	36
Très grande (9, 10)	24	19	21	16
Moyenne arithmétique (N)	6.8 (883)	5.8 (941)	6.6 (909)	5.8 (946)

© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

Les deux objets se sont vu accorder une importance quasi identique. Celle-ci correspond à la moyenne de longue date de votations antérieures.¹ Comparativement à la dernière votation populaire concernant l'utilisation de nouvelles biotechnologies (recherche sur les cellules souches), on remarque que l'initiative pour une agriculture sans génie génétique a obtenu des valeurs nettement plus basses. Il est possible que cela soit dû au fait que cette dernière ne représentait qu'un moratoire limité dans le temps et non pas une décision de principe.

Les femmes ont accordé une importance bien plus grande à cette initiative que les hommes, bien que cette différence soit avant tout visible pour l'importance subjective. 60%

¹ Longchamp, Claude e.a., *Partis et gouvernement restent sous pression lors de votations : rapport VOX concernant la détermination des tendances pour l'année 2005*, Berne (gfs.bern) 2006, p. 10-11.

des citoyennes, mais seulement 45% des citoyens, lui ont concédé une importance personnelle forte à très forte. En outre, les personnes qui se classent à gauche, resp. qui privilégient les objectifs de protection de l'environnement à ceux de la croissance économique, lui ont reconnu une importance au-dessus de la moyenne. Celui/celle qui approuvait l'initiative, se sentait aussi fortement concerné-e par celle-ci, alors que, pour les adversaires, elle n'avait majoritairement pas de signification particulière.

Tableau 1.3 : Participation d'après les caractéristiques sociales et politiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>Participation en %</i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient de corrélation^a</i>
Total VOX (pondéré)	42	1015	
<i>Intérêt à la politique</i>			$V = 0.39^{***}$
Très intéressé-e	74	194	
Assez intéressé-e	48	469	
Pas vraiment intéressé-e	18	240	
Pas du tout intéressé-e	15	104	
<i>Age</i>			$V = 0.25^{***}$
18 à 29 ans	24	144	
30 à 39 ans	33	263	
40 à 49 ans	41	190	
50 à 59 ans	54	151	
60 à 69 ans	63	129	
70 ans et plus	49	141	
<i>Formation</i>			$V = 0.15^{**}$
Ecole obligatoire	28	124	
Apprentissage	39	450	
Maturité / études pédagogiques	41	76	
Ecole supérieure	49	176	
Université, Hautes écoles	53	186	
<i>Sympathie pour un parti</i>			$V = 0.13^{**}$
PS	55	150	
PDC	48	61	
PRD	48	85	
UDC	43	120	
Aucun parti	34	331	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Confession et taux de fréquentation de l'église</i>			n.s.
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
<i>Ville /campagne</i>			n.s.
<i>Langue</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

Bien que les habitants des régions campagnardes ne soient généralement concernés ni comme consommateurs ni comme employés par les heures d'ouverture des magasins dans les gares des grandes villes, ils ont accordé une importance subjective quasiment aussi importante à la révision de la loi sur le travail que les ayants-droit des villes moyennes et grandes. Il s'agit là d'une première indication qui montre que les adversaires ont réussi à faire passer cet objet comme représentant la première étape d'une offensive de principe sur le jour de repos qu'est le dimanche. Les francophones ont accordé une importance particulièrement élevée à la nouvelle réglementation : pour 71% d'entre eux, l'importance nationale était grande à très grande, alors qu'elle n'était que de 59% dans la partie alémanique du pays.

Avec 42,3%, la participation se situe légèrement en dessous de la moyenne des années passées. Comme d'habitude, les personnes les plus intéressées à la politique ont été les plus nombreuses à voter. Le fait que la participation augmente en continu avec l'âge (à tout le moins jusqu'à septante ans) et avec la formation, n'est pas une surprise. Le PS, qui a soutenu tant l'initiative que le référendum, a mieux réussi à mobiliser ses partisans que les trois partis gouvernementaux bourgeois. Les différences relatives à la participation, qui, autrefois, apparaissaient toujours entre les régions linguistiques et les sexes, se sont atténuées ces derniers temps. Pour la Suisse francophone, on remarque que cette harmonisation du comportement coïncide avec l'introduction générale du vote par correspondance. Concernant les sexes, il semble qu'il s'agisse largement d'un problème de génération. Les femmes qui ont encore été politiquement socialisées à l'époque du droit de vote des hommes (à savoir celles qui ont aujourd'hui plus de 55 ans) participent moins souvent aux votations que les hommes. Bien que l'église et les syndicats se soient résolument engagés contre la révision de la loi sur le travail, ils n'ont pas réussi à motiver dans une proportion supérieure à la moyenne les personnes très religieuses ou proches d'un syndicat.

1.2 La formation de l'opinion

1.2.1 *La connaissance des objets*

Lors du sondage, deux tiers de tous les ayants-droit ont encore pu se rappeler spontanément des deux thèmes de la votation. Avec 68%, la révision de la loi sur le travail s'en tire un peu mieux que l'initiative populaire pour une agriculture suisse sans manipulations génétiques (63%). Chez les personnes qui ont réellement voté, les connaissances étaient naturellement meilleures. Plus de 90% d'entre elles ont pu citer au moins l'un des objets, et quatre personnes sur cinq se sont encore rappelé les deux sujets.

1.2.2 *La difficulté du choix et le moment du choix*

Pour les deux objets, comparativement à d'autres votations, le nombre de personnes qui avait déjà arrêté leur choix avant le début de la campagne officielle, était exceptionnellement important : ce fut le cas pour plus de la moitié des votant-es. Ce choix précoce a certainement été favorisé par le fait que les deux thèmes pouvaient être interprétés comme des principes moraux et éthiques (pour/contre la technologie génétique, resp.

maintien du dimanche comme un jour de fête et de repos généralement obligatoire), bien que, dans la pratique, les exceptions soient nombreuses et également acceptées. Il est possible de démontrer, quoique dans une faible mesure, les effets de la campagne, à savoir que l'un des deux camps a sensiblement progressé dans les dernières semaines ou jours avant la votation. Pour les deux thèmes, on remarque l'influence de la publicité des associations économiques et des partis bourgeois : la part de votant-es favorables à l'initiative (sans manipulations génétiques), resp. d'adversaires (à la loi sur le travail) est plus élevée de dix points pour cent chez les personnes qui ont forgé leur opinion dès le début que chez celles qui n'ont fait leur choix que dans les six dernières semaines avant la votation.

La décision était relativement simple pour une nette majorité de votant-es (83%) en ce qui concerne la loi sur le travail. Deux éléments peuvent y avoir contribué : d'une part, la position fondamentale concernant le travail dominical, qui est clairement fixée dans la bible, du moins pour les personnes fortement marquées par la religion. D'autre part, il s'agissait de la réglementation d'un domaine de la vie quotidienne, bien connue de presque chacun-e. Les citoyennes et citoyens ont eu bien plus de mal avec l'initiative populaire, puisque seul-es 65% d'entre eux/elles ont indiqué n'avoir eu aucune peine à se décider. Pour les femmes, la difficulté à prendre une décision dépasse la moyenne, puisque, comme susmentionné, elles se sentaient plus fortement concernées par cet objet que les hommes. Il est vrai que l'élément de la décision de principe était également présent dans l'initiative pour une agriculture suisse sans manipulations génétiques. D'autre part, il s'agit d'un domaine de la recherche, lié pour beaucoup tant aux espoirs (par ex. des médicaments plus efficaces) qu'aux craintes et aux incertitudes. D'ailleurs, jusqu'à ce jour, on ne trouve guère ces produits dans la vie de tous les jours et absolument pas en tant que produits agricoles indigènes.

Comme pour toutes les votations populaires, la presse a été la source d'information la plus importante. 84% des votant-es ont eu recours à ses contributions rédactionnelles pour se forger une opinion, 53% ont également pris en considération les lettres de lecteurs. Les émissions politiques de la télévision (73%) et les informations à la radio

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion (en %).
Uniquement participant-es

	Agriculture sans manipulations génétiques	Loi sur le travail
<i>Moment du choix (N = 624)</i>		
6 semaines et plus avant la votation	52	56
3 à 5 semaines avant la votation	20	18
1 à 2 semaines avant la votation	22	19
Quelques jours avant la votation	6	7
<i>Difficulté à faire son choix (N = 639)</i>		
Décision plutôt facile	65	83
Décision plutôt difficile	32	14

* Le total se situe en dessous de 100%, « ne sais pas » et « aucune réponse » n'étant pas repris dans le tableau.
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

(58%) ont représenté d'importantes sources d'information. Plus de deux tiers des votant-es ont aussi étudié la brochure d'information du Conseil fédéral, distribuée avec les bulletins de vote. Comparativement aux deux moyens d'information électroniques traditionnels – radio et télévision –, internet ne réussit toujours pas à s'imposer. Bien qu'une personne sur deux y ait accès, la part des personnes qui s'informent sur la votation populaire par ce moyen se maintient à 10%. Les textes publiés sur internet ne peuvent pas non plus servir d'alternative à un segment spécifique des votant-es (par ex. personnes jeunes) par rapport à la presse traditionnelle : 90% des utilisateurs d'internet ne s'informent pas seulement par ce biais, mais consultent également les journaux. Avec ses 10% d'utilisation, internet se situe aussi nettement derrière les moyens publicitaires habituels, tels que lettres de lecteurs (53%), annonces (50%), prospectus et tracts (47%) ainsi que les affiches (39%).

2. L'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »

2.1 La situation initiale

L'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été déposée en 2003. Elle a été lancée par les Verts, les organisations de protection de l'environnement et de protection des consommateurs ainsi que par l'Union suisse des paysans. Elle demandait que l'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés dans la culture des plantes ni dans l'élevage d'animaux pendant une durée de cinq ans. Le Conseil fédéral et le parlement en recommandaient le rejet. Le gouvernement et la majorité bourgeoise du parlement basaient leur argumentation sur le fait que la loi sur le génie génétique, entrée en vigueur en 2004, interdit de toute manière la détention d'animaux génétiquement modifiés et que la culture de plantes génétiquement modifiées – qui n'a jamais eu lieu dans l'agriculture suisse jusqu'à ce jour –, n'est autorisée qu'au terme d'une longue procédure de contrôle et d'essais. Le moratoire de cinq ans n'aurait donc pas d'influence sur la pratique, mais ne représenterait qu'un signal négatif inutile pour la Suisse en tant que site de recherche en biotechnologie. Pour les auteurs de l'initiative, soutenus par le PS, le PEP et les petits partis de droite, il s'agissait, selon leurs propres mots, d'ouvrir la voie constitutionnelle à une agriculture suisse sans organismes génétiquement modifiés. On se promettait également des avantages en matière de compétitivité pour les paysans suisses sur les marchés nationaux et internationaux. La campagne de votation a été plutôt tiède ; le fait que des représentants de l'agriculture aient réussi, tant au sein du PDC que de l'UDC, à convaincre sept partis cantonaux de suivre leur recommandation pour le « oui » a toutefois fait sensation. Lors de la votation populaire du 27 novembre 2005, le peuple – avec 55,7% de votes favorables – comme l'ensemble des Etats ont accepté l'initiative. C'était la quinzième initiative populaire acceptée par le peuple et les cantons ; jusqu'à présent, seule l'une d'entre elles l'avait été par l'ensemble des Etats (1e août, jour férié, 1993).

2.2 La perception

Bien que l'initiative populaire demandait une interdiction de la culture de plantes génétiquement modifiées (et la confirmation de l'interdiction déjà en vigueur d'animaux génétiquement modifiés), il s'agissait, aux yeux de la majorité des votant-es (68%) de bien davantage, à savoir d'une interdiction générale de la technologie génétique. En outre, 10% pensaient que cette initiative demandait une interdiction des produits génétiquement modifiés (donc aussi des denrées alimentaires d'importation). Seul un tiers connaissait les détails de l'initiative et a indiqué que cette interdiction ne serait valable que pour les produits agricoles de l'agriculture suisse. En revanche, nombreuses étaient les personnes qui savaient que les restrictions demandées par l'initiative étaient limitées à cinq ans. Il n'y a eu aucune différence entre partisans et adversaires en ce qui concerne la perception de l'objet soumis au vote. Les votant-es alémaniques étaient un peu mieux informé-es que les francophones : 37% d'entre eux/elles savaient qu'il s'agissait uniquement d'une disposition concernant l'agriculture suisse (contre 15% dans la partie francophone de la Suisse).

Tableau 2.1 : Agriculture sans manipulations génétiques – Perception des contenus
(N = 1015)

Perception	Tous les sondé-es	Uniquement participant-es	Uniquement non-participant-es
	%	%	%
Interdiction du génie génétique	47	68	31
– dont : pour 5 ans	(32)	(46)	(22)
Pas de manipulations génétiques dans l'agriculture	24	31	19
Interdiction de produits génétiques	10	11	9
Réponses fausses / trop compliqué	6	6	5
Ne sais pas / aucune réponse	32	13	45

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

2.3 Le profil du vote

C'est la position de principe relative au système économique qui a eu la plus grande influence sur le comportement de vote. Les personnes qui se déclarent favorables aux interventions étatiques soutenaient également l'initiative. En revanche, celles qui préfèrent une économie de marché libérale ont majoritairement rejeté l'interdiction de cultiver des plantes génétiquement manipulées.

En outre, la position politique générale a fortement conditionné la décision sur l'initiative pour une agriculture sans manipulations génétiques. Plus une personne se classait à gauche, plus elle votait « oui ». Parmi celles qui se classaient très à gauche, 81% approuvaient l'initiative. En revanche, les personnes d'extrême droite ont nettement rejeté le moratoire. Parmi celles qui se classaient très à droite, la part de « oui » s'élevait à moins de 40%. Le centre politique était divisé moitié-moitié.

Tableau 2.2 : Agriculture sans manipulations génétiques – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques/catégories	% Oui*	(n)	Coefficient de corrélation [†]
Total VOX (pondéré)		56	605
<i>Rôle de l'Etat dans l'économie</i>			V = 0.25***
Pour l'interventionnisme	70	96	
Moitié/moitié	67	183	
Pour une compétitivité libérale	43	295	
<i>Position sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.23***
Extrême gauche	81	53	
Gauche	62	142	
Centre	52	214	
Droite	44	96	
Extrême droite	(37)	43	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.21***
PS	73	109	
PDC	(55)	42	
PRD	34	64	
UDC	46	77	
Aucun parti	53	158	
<i>Economie/protection de l'environnement</i>			V = 0.18***
Priorité à l'économie	43	58	
Conceptions partagées	48	248	
Priorité à l'environnement	65	284	
<i>Membre d'organisations de protection de l'environnement</i>			
Oui / concevable	62	341	V = 0.14***
Exclu	48	256	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Age</i>			V = 0.17***
18–29 ans	(56)	48	
30–39	60	116	
40–49	65	110	
50–59	63	113	
60–69	47	120	
70 et plus	43	99	
<i>Langue : voir texte</i>			
<i>Formation, revenu, sexe, ville/campagne</i>			n.s.

* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses doivent être interprétés uniquement comme une tendance, le nombre de cas se situant en dessous de 50, ce qui ne permet aucune déduction statistique.
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

Les sympathisant-es des partis ont suivi la recommandation de vote de leurs partis respectifs de manière diverse. Ceux/celles du PS et du PRD s'y sont majoritairement conformé-es (73% de « oui », resp. 66% de « non »), alors qu'un-e sympathisant-e sur deux de l'UDC et du PDC votait autrement que ce que préconisait leur parti. Bien que le moratoire ait été lancé par les organisations de protection de l'environnement, la position concernant la protection de l'environnement et la sympathie pour les associations de protection de l'environnement ont eu un effet moins important sur la décision finale que le classement sur l'axe gauche-droite et l'idéologie en matière de politique économique. La confiance dans le gouvernement et l'intérêt pour la politique en général n'ont, quant à eux, exercé aucune influence sur le comportement de vote.

Les caractéristiques sociales et culturelles n'ont guère influencé le comportement de vote. C'est uniquement l'âge qui a joué un certain rôle, puisque les retraité-es ont majoritairement rejeté l'initiative. Par contre, chez les personnes de moins de 60 ans, il n'a pas été possible d'établir une quelconque différence entre les divers groupes d'âge. Les résultats officiels font état d'un taux d'approbation plus élevé de onze points pour cent dans la partie francophone de la Suisse (63,5% contre 52,7% en Suisse alémanique). Cette différence se retrouve également dans notre sondage. Elle est pourtant trop faible (échantillonnage de 600 votant-es) pour pouvoir être interprétée comme une tendance statistiquement significative. D'autres caractéristiques tels que le sexe, le niveau de formation, le revenu, le domicile (ville/campagne) ou la religion n'ont joué absolument aucun rôle.

2.4 Les motifs du choix

Il était clair que la plupart des partisans de l'initiative indiquerait comme raison principale de leur choix leur opposition à la technologie génétique. Il en allait ainsi pour trois personnes sur quatre ayant voté « oui », bien que le rejet ait été diversement nuancé. 22% de ces personnes se qualifiaient d'adversaires radicaux de la technologie génétique et presque tout autant s'exprimaient contre les interventions dans les lois de la nature. La plus grande part (35%) se composait des personnes méfiantes ou effrayées par la technologie génétique. Un second groupe de personnes ayant voté « oui » ne rejette pas la technologie génétique en bloc, mais souhaiterait retarder sa mise en œuvre jusqu'à ce que toutes les implications pratiques soient clarifiées et que la recherche soit plus avancée. Plus de la moitié de tous les partisans se sont exprimés dans ce sens ; pour un partisan sur quatre, il s'agissait là de la raison principale de son approbation au moratoire. Un tiers des personnes ayant voté « oui » mettaient également en avant des réflexions relatives à l'utilité. Pour elles, il est inutile d'appliquer la technologie génétique dans l'agriculture, puisque les produits traditionnels sont plus savoureux et maintiennent en meilleure santé. Comparativement à d'autres votations, les partisans n'ont guère cité de motifs d'ordre général, sans rapport avec le contenu ; ils n'ont pratiquement jamais cité aucun motif ou des motifs erronés.

Les arguments en rapport avec la recherche ont été déterminants pour la grande majorité des personnes ayant voté « non ». Plus de deux tiers craignaient que l'acceptation de l'initiative s'avère négative pour la recherche en matière de technologie génétique. Les raisons invoquées portaient cependant moins sur le site de recherche suisse et ses places

Tableau 2.3 : Agriculture sans manipulations génétiques – Motifs des votant-es
(plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en %	Premières mentions en %
Personnes ayant voté « oui »		
Contre la technologie génétique	76	41
– scepticisme, aucune confiance	(35)	(18)
– opposition fondamentale	(22)	(15)
– contre les interventions dans la nature	(19)	(8)
La technologie génétique est encore trop peu sûre	55	25
– la recherche nécessite plus de temps	(31)	(15)
La technologie génétique est inutile dans l'agriculture	34	17
– les denrées alimentaires sans manipulations génétiques sont meilleures / plus saines	(20)	(12)
Evaluation positive d'ordre général	14	10
Ne sais pas, raison fausse	3	3
Personnes ayant voté « non »		
Est négatif pour la recherche	69	34
– met en danger la recherche/les places de travail en Suisse	(18)	(5)
Déclarations négatives d'ordre général	25	17
Suis opposé-e à la technologie génétique (l'initiative ne va pas assez loin, aucune justification)	22	16
– raisons fausses (à savoir, sans autres raisons)	13	13
Les lois actuelles sont suffisantes	15	13
Les consommateurs doivent décider librement	7	3
La technologie génétique est bonne pour l'agriculture	6	5
Ne sais pas	4	4
<p>^a Deux réponses étaient possibles (avec précisions). En tout, 394/213 sondé-es ayant voté « oui/non » ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 dans la première colonne. © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.</p>		

de travail que sur la recherche (en tant que telle). Ces craintes étaient largement répandues chez les personnes au niveau de formation élevé et les générations plus âgées. Presque un adversaire de l'initiative sur cinq n'a pu motiver sa décision que par des déclarations d'ordre général (par ex. « cette initiative est mauvaise »). Cette argumentation se retrouvait avant tout chez les personnes issues du spectre politique de droite, dont le vote a probablement été avant tout dicté par la provenance de l'initiative (organisations de protection de l'environnement, la gauche). Les défenseurs engagés de l'application de la technologie génétique dans l'agriculture étaient très rares parmi les adversaires de l'initiative. Seul un petit 5% d'entre eux/elles ont fait de cet argument la raison principale du rejet de l'initiative, alors qu'un autre 3% souhaitait laisser aux consommateurs le choix quant à l'achat de produits génétiquement manipulés.

Un autre phénomène,² observé lors d'une votation populaire concernant une initiative anti-nucléaire, est apparu essentiellement parmi la gauche : par le biais de leur « non », 13% des adversaires ne voulaient pas rejeter l'initiative, mais la technologie génétique ; cela signifie qu'ils/elles auraient en principe dû inscrire un « oui » (à l'initiative) sur le bulletin de vote. S'il est vrai que ce sophisme était répandu à un taux au-dessus de la moyenne parmi les personnes au niveau de formation peu élevé, on le retrouvait pourtant aussi chez les diplômés des hautes écoles. Que ces personnes se soient trompées en votant « non » ressort également du fait qu'elles ne fournissaient aucun réel contre-argument en tant que seconde mention et que les arguments « pour » que nous proposons (voir ci-dessous) étaient approuvés de la même manière que chez les personnes ayant voté « oui ». L'initiative ayant de toute façon été acceptée, cette erreur n'a eu aucune conséquence sur le résultat, sauf que ce dernier aurait été encore un peu plus net et que la différence entre les comportements de vote de la gauche et de la droite serait apparue encore plus clairement. Les personnes (3%) qui ont voté « non » en indiquant comme raison principale que le moratoire n'allait pas assez loin pour elles, ne peuvent pas non plus être considérées comme des partisans de la technologie génétique.

2.5 Les arguments « pour » et « contre »

Bien que la position relative à la recherche et au recours à la technologie génétique soit fortement imprégnée de valeurs fondamentales éthiques et morales, les partisans et les adversaires n'ont pas évalué les arguments « pour » et « contre » que nous leur soumettions de manière aussi opposée que cela avait été le cas lors de la votation populaire sur les cellules souches.³ Une grande majorité des adversaires de l'initiative ont approuvé les deux arguments « pour » selon lesquels la technologie génétique nuirait à la diversité naturelle de la flore et qu'il fallait s'accorder une pause pour réfléchir. Cette majorité se maintient même lorsque nous excluons les personnes ayant voté « non » qui – comme susmentionné – étaient en réalité en faveur de l'initiative. Une réelle opposition se fait jour entre les deux camps lors de l'évaluation de l'argument selon lequel les denrées alimentaires manipulées génétiquement sont dommageables à la santé. Mais, ici aussi, on remarque que tous les partisans ne sont pas des adversaires farouches de la technologie génétique, puisqu'ils étaient tout de même 31% à être indécis sur cette question.

En ce qui concerne les contre-arguments, les différences entre les personnes qui ont voté « oui » et celles qui ont opté pour le « non » sont plus importantes. Cela vaut surtout pour la problématique de la mise en danger du site de recherche suisse. Comme prévu, l'argument mis en avant par le Conseil fédéral, à savoir que « la loi sur le génie génétique suffit à protéger l'être humain, les animaux et l'environnement »,⁴ a rencontré une grande résistance parmi les personnes qui ont voté « oui » (72% de rejet), mais n'a pas non plus réussi à convaincre totalement les adversaires de l'initiative (48% d'approbation contre 41% de rejet). L'argument du milieu économique libéral, à savoir que les consommateurs doivent décider librement s'ils veulent acheter des produits traditionnels ou géné-

² Voir à ce sujet VOX. Analyse des votations fédérales du 18 février 1979, Berne 1979, p. 15–16.

³ Voir analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004, Berne 2005, p. 25–26.

⁴ Explications du Conseil fédéral concernant la votation populaire du 27 novembre 2005, Berne 2005, p. 3.

tiquement modifiés, a entraîné un résultat paradoxal : il a été massivement approuvé non seulement par les personnes ayant voté « non » (89%), mais également par les partisans de l'initiative (84%). Alors que cette initiative empêche précisément cette liberté, puisqu'elle interdit pendant les cinq prochaines années la production de ce genre de denrées alimentaires (à tout le moins celles du pays). Apparemment, en répondant à nos questions, les personnes ayant voté « oui » ont moins pensé à la décision individuelle de l'acheteur dans le magasin qu'à une décision politique majoritaire des consommateurs aux urnes.

Tableau 2.4 : Agriculture sans manipulations génétiques – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« Les denrées alimentaires manipulées génétiquement nuisent à la santé »	Total	43	31	26	68
	Oui	52	17	31	
	Non	31	49	20	
« Une agriculture exempte de génie génétique préserve la diversité naturelle des plantes et des animaux »	Total	77	15	8	65
	Oui	89	6	5	
	Non	61	27	12	
« Il est judicieux de faire une pause pour réfléchir, de nombreuses questions restant ouvertes »	Total	73	24	3	67
	Oui	87	11	2	
	Non	55	40	5	
Arguments « contre »					
« Une nouvelle réglementation dans le domaine de la technologie génétique est inutile »	Total	33	58	9	66
	Oui	20	72	8	
	Non	48	41	11	
« L'initiative met en danger le site de recherche suisse »	Total	47	47	7	65
	Oui	29	63	8	
	Non	68	26	6	
« Les consommateurs doivent pouvoir choisir librement entre les produits manipulés génétiquement et les autres »	Total	87	10	3	46
	Oui	84	12	4	
	Non	89	8	3	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 43% de tous/tes les votant-es (52% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 31% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« ... nuisent à la santé »), 31% (17% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 49% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 26% (31%; 20%) n'ont pas pu se décider. n = Total des réponses des votant-es = 596-602.					
^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement « oui » (resp. « non »).					
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.					

3. La révision de la loi sur le travail (travail dominical)

3.1 La situation initiale

Cette révision de loi a des antécédents assez compliqués. En 1997, le Tribunal fédéral décidait que les heures d'ouverture des magasins situés dans les gares et les aéroports, libérales par rapport aux prescriptions cantonales, ne devaient être admises que pour les magasins ayant un assortiment limité (les dénommés articles de voyage, tels que fleurs, livres de poche, boissons). Un an plus tard, le parlement décidait de supprimer cette restriction concernant les articles de voyage, contenue dans la loi fédérale sur les chemins de fer. Il tenait ainsi compte de la réalité qui veut que les grandes gares et les aéroports s'étaient transformés au fil du temps en véritables centres d'achat offrant un vaste assortiment. Le Tribunal fédéral a pourtant maintenu sa position restrictive. En raison d'une plainte déposée par les syndicats, il a décidé que, conformément à la loi sur le travail, ces magasins pouvaient ouvrir le dimanche et les jours fériés, mais qu'ils ne pourraient engager du personnel sans autorisation spéciale que s'ils vendent des articles de voyage au sens le plus étroit du terme et ce dans de petits magasins. En réaction, le parlement décidait en 2004 de réviser la loi sur le travail. Cette révision permet d'engager du personnel le dimanche et le soir, sans autorisation spéciale et sans limitation de l'offre. Après le second jugement du TF, le Conseil fédéral a, pour sa part, accordé une autorisation spéciale aux magasins pour le maintien des heures d'ouvertures et des assortiments jusqu'à la décision définitive relative à la nouvelle loi.

Au parlement, le PS, les Verts et le groupe PEP/UDF ont combattu cette adaptation du droit à l'évolution de ces dernières années, alors que les deux grands syndicats USS et Travail.Suisse lançaient le référendum. Conjointement avec les deux grandes églises du pays, la gauche politique et les syndicats ont mené la contre-campagne. Ils voyaient dans cette libéralisation la première étape d'une suppression généralisée de l'interdiction de travailler le dimanche et accordaient une importante valeur symbolique à cette révision de la loi, qui ne concernait directement que 2500 employé/es. L'Union suisse des détaillants s'y opposait également parce qu'elle redoutait les désavantages de la concurrence pour les petits commerces, qui ne peuvent se payer les loyers coûteux des gares.

Du côté des partisans, on trouve l'UDC, le PRD, le PDC et les libéraux ainsi que l'organisation faîtière de l'économie, économie suisse, et l'Union suisse des arts et métiers. Le plus étonnant a été la très nette recommandation de vote positive (122 voix contre 9) du PDC, traditionnellement proche de l'église catholique ; seuls quatre partis cantonaux ont plaidé pour le « non » (LU, SZ, TI, VS) alors que Bâle campagne laissait la liberté de vote. La direction des CFF s'est également engagée pour la révision de la loi, vu qu'elle engrange de notables recettes grâce à la location de ces magasins. Les partisans basaient leur argumentation sur le fait que, comme l'expérience le montre, la libéralisation des heures d'ouverture dans les centres des transports publics correspond apparemment à un

besoin des consommateurs. En outre, ils soulignaient que le rejet de l'objet ne signifiait pas – comme le prétendaient les adversaires – le maintien de la situation actuelle, mais un retour aux conditions restrictives antérieures. Ce qui aurait pour conséquence la fermeture de certains magasins, resp. une réduction massive de leur assortiment et de leur surface de vente et donc aussi le licenciement du personnel.

3.2 La perception

Les votant-es étaient particulièrement bien informé-es du contenu de l'objet. Ils/elles savaient pratiquement tous/toutes qu'il s'agissait des heures d'ouverture des magasins le dimanche, et une personne sur deux était en mesure d'indiquer avec précision les prescriptions de la révision de la loi (heures d'ouverture des magasins dans les grandes gares et les aéroports le dimanche). Très rares étaient celles qui pensaient que, pour cet objet concret, il s'agissait d'une suppression générale de l'interdiction du travail dominical.⁵ Il n'y avait aucune différence entre les partisans et les adversaires en ce qui concerne la perception du thème. Même la majorité des personnes qui ont voté « non » était consciente qu'il s'agissait uniquement des heures d'ouverture des magasins dans les grandes gares et les aéroports. Il en va de même en ce qui concerne les caractéristiques sociales, culturelles et politiques des votant-es. Qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, de francophones ou d'alémaniques, d'habitants de la ville ou de la campagne, qu'ils soient de droite ou de gauche, tous et toutes ont interprété l'objet de la votation de manière identique.

Tableau 3.1 : Loi sur le travail – Perception des contenus (N = 1015)

Perception	Tous les sondé-es %	Uniquement participantes %	Uniquement non-participantes %
Ouverture dominicale des magasins dans les gares et les aéroports	38	50	29
Ouverture dominicale des magasins	37	43	36
Travail le dimanche	13	15	13
Légalisation des heures d'ouverture actuelles, statu quo	8	12	5
Réponse fausse	2	2	2
Ne sais pas / aucune réponse	21	8	31

^a Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

⁵ Les 15% de votant-es présentés dans le tableau 3.1, qui ont indiqué la suppression de l'interdiction du travail dominicale, ont aussi évoqué, la plupart comme seconde mention, la restriction des magasins dans les gares.

Tableau 3.2 : Loi sur le travail – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	51	606	
<i>Religiosité (mesurée d'après la fréquentation de l'église)</i>			V = 0.27***
Une fois par semaine	21	67	
Une fois par mois	43	58	
Plusieurs fois par an	52	92	
Uniquement lors d'événements spécifiques (baptêmes, enterrements, etc.)	61	223	
Jamais	(42)	33	
<i>Système économique</i>			V = 0.25***
En faveur de l'interventionnisme	29	103	
Conceptions partagées	47	193	
En faveur de la libre concurrence	62	278	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.18***
PS	47	116	
PDC	(36)	42	
PRD	78	54	
UDC	50	74	
Aucun parti	53	162	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.14**
Confiance	60	178	
Ni l'une ni l'autre	54	107	
Méfiance	44	319	
<i>Modernité/tradition</i>			V = 0.14*
Pour une Suisse innovatrice	58	242	
Conceptions mitigées	47	265	
Pour le maintien des traditions	39	89	
<i>Classement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.11*
Gauche	43	129	
Centre	53	327	
Droite	60	91	
<i>Affiliation à un syndicat</i>			V = 0.10*
Oui / concevable	43	175	
Exclue	54	425	
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Affiliation à une organisation de consommateurs</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

3.3 Le profil du vote

Bien que le référendum contre la révision de la loi sur le travail ait été lancé par les syndicats, la décision concernant les heures d'ouverture des magasins n'a pas été dominée par le conflit gauche-droite. Au premier plan, on trouvait plutôt des valeurs de référence telles que la religiosité et la position concernant le système économique. C'est la religiosité qui a exercé l'influence la plus forte. 80% des personnes fréquentant régulièrement l'église (une fois par semaine) ont rejeté l'objet. En revanche, celles qui n'assistent qu'occasionnellement à un office religieux l'ont majoritairement approuvé. La position concernant le système économique était presque aussi importante que la religiosité. Les personnes qui soutiennent ce dernier sans réserve ont accepté l'objet, alors que celles qui souhaitent réguler le système par des interventions étatiques l'ont rejeté à 70%. En outre, la confiance dans le gouvernement et la position relative au conflit modernité/tradition, ont également eu une certaine influence. Une majorité de votant-es, supérieure à la moyenne, qui fait preuve de méfiance envers le gouvernement, resp. qui trouve les traditions particulièrement importantes, a rejeté l'objet.

Du fait que les personnes fortement marquées par l'église et les gardiens de la tradition se classent politiquement plutôt à droite, la position politique (classement sur l'axe gauche-droite) a joué un rôle moins important que l'on aurait pu s'y attendre au regard de la position des partis politiques (parmi les grands partis politiques, le PS et les Verts y étaient opposés, alors que les trois partis bourgeois gouvernementaux et les libéraux y étaient favorables). Les recommandations des partis gouvernementaux ont donc été suivies de manière diverse. Les sympathisant-es du PRD ont été les plus fidèles, puisqu'ils/elles ont été 78% à déposer un « oui » dans l'urne. Les partisans du PS et de l'UDC étaient divisés : le fait que la moitié d'entre eux aient voté contre les recommandations de leur parti s'explique par les modèles de valeurs et de comportement de leurs sympathisant-es. Comparativement à la moyenne du pays, les personnes de l'UDC qui vont souvent à l'église, sont méfiantes envers le gouvernement, veulent museler la concurrence économique à l'aide d'interventions étatiques et s'engagent pour le maintien des traditions, sont représentées dans une proportion supérieure à la moyenne. D'un autre côté, les partisans du PS comportent une proportion supérieure à la moyenne de personnes qui n'ont pas de liens étroits avec une communauté religieuse et qui ont une préférence pour une société moderne et innovatrice.

Concernant la révision de la loi sur le travail, le PDC avait recommandé de voter « oui ». Cette décision, qui a soulevé les protestations de la Conférence suisse des évêques, était en relation avec la stratégie, mise en place par le PDC dans le but de toucher des électrices et électeurs plus jeunes et plus libérales.⁶ Du moins en ce qui concerne la votation populaire du 27 novembre, cette nouvelle orientation n'a pas porté ses fruits. Les partisans actuels n'ont pas suivi le changement d'orientation, alors que les groupes ciblés n'ont apparemment pas encore été touchés : parmi les sympathisant-es du PDC, deux personnes sur trois ont refusé la libéralisation des heures d'ouverture des magasins dans les grandes gares des transports publics. Le fait qu'aucun autre parti que le PDC ne possède dans ses rangs un aussi grand nombre de personnes ayant des liens très étroits avec

⁶ Voir à ce propos la NZZ am Sonntag 11.12.2005.

l'église a précisément eu des répercussions très importantes lors de cette votation. 77% de ses sympathisant-es ayant participé au vote ont indiqué qu'ils/elles allaient au moins une fois par mois à l'église, alors que dans les autres partis, ils/elles n'étaient que 28% (UDC), 17% (PRD) et 12% (PS).

Les caractéristiques sociales ont eu des répercussions moins fortes sur le choix de vote. La plus importante était le revenu du ménage, où le taux d'acceptation d'un bon 40% dans les classes de revenu les plus basses a augmenté en continu à presque 70% dans la catégorie la plus élevée. La formation y est étroitement liée : les personnes qui ont terminé une scolarité obligatoire ou un apprentissage ont refusé la révision de la loi sur le travail ; celles qui ont fait des études supérieures l'ont approuvée. Bien que les organisations des églises catholiques et protestantes se soient engagées ensemble contre l'ouverture des magasins le dimanche, seuls les catholiques se sont majoritairement prononcés contre cet objet. La raison principale réside dans le fait que, chez les catholiques, les personnes qui vont assidûment à l'église sont représentées plus fortement que chez les protestants : 21% des votant-es catholiques, mais seulement 7% des protestants, prennent part au moins une fois par semaine à un office religieux. Les protestants très pratiquants (au moins une fois par mois) étaient dès lors tout aussi opposés aux ventes dominicales que les croyants catholiques.

Le fait que l'objet ait rencontré une plus grande résistance en Suisse romande est dû en partie au plus grand nombre de catholiques, mais aussi en partie à une position plus sceptique des électrices et électeurs du camp bourgeois. Alors qu'en Suisse alémanique, les personnes se classant politiquement au centre ou à droite ont approuvé cet objet, en Suisse romande, le centre y était opposé et la droite n'a approuvé que du bout des lèvres. A gauche, il n'y a eu aucune différence de comportement entre les deux régions linguistiques. Bien qu'il s'agissait des heures d'ouverture dans les centres de transport public, les personnes qui disposent d'une voiture votaient « pour », alors que celles qui dépendent des transports publics rejetaient cet objet. Cela peut être dû au fait qu'il s'agissait simplement de maintenir le statu quo et que nombre d'automobilistes sont déjà habitués à faire leurs achats le dimanche dans les gares et les aéroports, qui disposent en général aussi de places de parc en suffisance, ainsi que dans les boutiques des stations-service ou au-delà des frontières du pays.

3.4 Les motifs du choix

Les partisans de la modification de la loi ont indiqué des motifs différents, en partie complémentaires, pour justifier leur choix. Pour presque la moitié d'entre eux, l'introduction du travail dominical dans certains magasins ne représentent rien d'exceptionnel ; nombre de personnes travaillent déjà le dimanche et d'autres travailleraient volontiers. 40% de ceux/celles qui ont voté « oui » ont cité comme raison de leur choix leur préférence personnelle et les intérêts des consommateurs en général. En parlant des intérêts personnels, ces personnes indiquaient tant la nécessité de faire parfois les courses le dimanche (par ex. après un voyage) que l'envie d'effectuer des achats pendant les loisirs. L'argument défendu par l'économie, à savoir que cette loi permettrait de garantir ou même de

Tableau 3.3 : Loi sur le travail – Comportement de vote d'après le comportement social

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	(n)	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	51	606	
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.18**
Moins de 3000	43	53	
3–5000	42	134	
5–7000	48	145	
7–9000	56	108	
Plus de 9000	69	88	
<i>Formation</i>			V = 0.17**
Ecole obligatoire	(33)	48	
Apprentissage	45	253	
Maturité /études pédagogiques	(57)	42	
Ecole professionnelle	62	119	
Université, Haute école spécialisé e	55	139	
<i>Religion</i>			V = 0.14**
Catholique	43	219	
Protestante	58	245	
Aucune	57	107	
<i>Langue</i>			V = 0.14**
Allemand	53	438	
Français	44	141	
<i>En possession d'une voiture</i>			V = 0.12**
Oui	37	90	
Non	53	516	
<i>Ville/campagne</i>			V = 0.10*
Ville	56	208	
Campagne	46	202	
<i>Age, sexe, exerçant une activité rémunérée et état civil</i>			n.s.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.

créer de nouvelles places de travail, a également été relativement important. 20% des personnes ont motivé leur choix par des considérations d'ordre général (« quelque chose de bien » et avant tout « rien ne s'y oppose »). Aucune préférence n'émerge des premières mentions de ces quatre groupes de motifs (ce n'est pas grave de travailler le dimanche, l'intérêt des consommateurs, les places de travail, rien ne s'y oppose).

Chez les adversaires dominait l'argument mis en avant par les syndicats, à savoir le bien-être des employé/es des magasins. Cet argument représentait le fil rouge pour une personne sur deux ayant voté « non ». Ces réserves concernaient pour une moitié les répercussions dommageables du travail dominical sur la vie de famille et pour une autre moitié les mauvais salaires et la manière de traiter les employé/es. En Suisse romande, les répercussions négatives sur les loisirs et la famille, soulignées pendant la campagne non seulement par les syndicats, mais aussi par les églises, ont été citées par un nombre de personnes supérieur à la moyenne.

En tant que contrepoids aux intérêts des consommateurs invoqués par les partisans, 36% des adversaires avançaient que ces ventes dominicales n'étaient nécessaires ni pour l'intérêt général, ni pour l'intérêt particulier. Cet avis est particulièrement répandu parmi les adversaires vivant dans des villes moyennes ou grandes, donc parmi ceux/celles qui ont, jusqu'à présent, eu tout loisir de profiter de l'élargissement des heures d'ouverture. Au total, il s'agit même de l'argument principal pour 18% des personnes ayant voté « non » et même pour 29% dans les grandes villes. Une grande majorité d'entre elles précisait que la révision de la loi était inutile parce que le statu quo suffisait et qu'aujourd'hui il y avait déjà assez de magasins ouverts ; seule une personne sur cinq ayant voté « non » citait encore d'autres raisons comme motif de choix. De ce fait, un huitième de toutes les personnes ayant opté pour le « non » a indiqué comme seul motif de son choix le souhait de conserver le statu quo. Apparemment, ces citoyennes et citoyens n'étaient pas conscients du fait qu'en cas de rejet de la loi, un grand nombre de magasins ouverts aujourd'hui le dimanche dans les gares devraient fermer ou réduire radicalement leur assortiment. Il est vrai que les réponses aux arguments pré-formulés de la campagne (voir ci-dessous) montrent que même ce groupe de personnes ayant voté « non » était majoritairement contre une libéralisation des prescriptions du temps de travail. Dans le sens d'un compromis, certaines d'entre elles auraient tout de même accepté cette révision si elles avaient su que cette dernière sanctionne uniquement le statu quo. Cet objet aurait donc été approuvé plus nettement à raison de quelques points pour cent de plus.

L'argument avancé par les églises, à savoir que le dimanche ne devait pas être touché en tant que jour de fête sacré, n'a été relevé que par un groupe relativement petit : seuls 23% ont aussi indiqué des motifs religieux comme motif de choix et ils n'étaient même que 19% à citer ce motif comme raison principale de leur choix. Conformément à ce que nous avons démontré plus haut, c'est l'intensité de la motivation religieuse qui a creusé le fossé le plus grand entre les camps des « oui » et des « non ». La part de personnes ayant voté « non » était extrêmement élevée parmi celles qui entretenaient un lien fort avec l'église. Toutefois, comme elles ne représentaient qu'une minorité parmi les adversaires, l'argumentation religieuse n'a pas été dominante pour l'ensemble des personnes ayant opté pour le « non ». En outre, il semble qu'il y ait eu une certaine inhibition à relever explicitement cette motivation religieuse lors de l'interview. Même parmi les personnes qui fréquentent assidûment l'église (une fois par semaine), elle n'a été relevée que par une personne sur trois, et même par une personne sur quatre en tant que raison principale. Cette inhibition semble particulièrement marquée en Suisse romande et parmi les personnes âgées. Bien que le nombre de personnes fréquentant assidûment l'église est plus élevé dans la partie francophone du pays qu'en Suisse alémanique, seules 12% de personnes ont indiqué des motifs religieux comme raison principale de leur choix (Suisse alémanique 21%).

Tableau 3.4 : Loi sur le travail – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en %	Premières mentions en %
Personnes ayant voté « oui »		
Travail du dimanche en ordre	45	22
– beaucoup de gens aiment travailler le dimanche	(15)	(6)
– beaucoup d'autres travaillent aussi le dimanche	(9)	(6)
Est dans l'intérêt des consommateurs	41	18
– je fais (volontiers) mes achats le dimanche	(17)	(9)
Crée, resp. assure des places de travail	35	20
Généralités positives (rien ne s'y oppose)	23	20
Nécessaire adaptation au nouveau mode de vie	22	13
Fait partie de la libre économie de marché	14	8
Ne sais pas	2	2
Personnes ayant voté « non »		
Mauvais pour les employé/es des magasins	50	27
– mauvaises conditions de travail (salaires, etc.)	(25)	(10)
– trop peu de loisirs pour le personnel et leur famille	(24)	(16)
Est inutile	36	23
– en faveur du statu quo, il y a déjà suffisamment de magasins ouverts	(26)	(18)
Raisons religieuses	23	19
Déclarations négatives d'ordre général	22	17
– opposition de principe au travail dominical	(12)	(10)
Contre les restrictions dans les gares/aéroports	16	10
Raisons économiques en général (contre la consommation, concurrence pour les petits)	10	2
Ne sais pas	3	3
<p>⁴ Deux réponses étaient possibles (avec précisions). En tout, 306/300 sondé-es ayant voté « oui/non » ont répondu. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100 dans la première colonne.</p> <p>© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.</p>		

Il est assez difficile de classer le 16% des personnes qui ont critiqué la révision de la loi sur le travail – elle ne va pas assez loin car elle ne permet que le travail dominical dans les grandes gares et les aéroports et non pas partout. Lors d'une analyse approfondie de leurs autres motifs, on s'aperçoit que seule une partie d'entre elles souhaite une libéralisation totale, alors que nombre d'autres sont en réalité contre le travail du dimanche et que leur argument a une signification plutôt tactique (pas de traitement de faveur aux magasins dans les gares).

3.5 Les arguments « pour » et « contre »

La plus forte divergence d'opinion entre partisans et adversaires de l'objet s'est manifestée dans le contre-argument selon lequel la libéralisation des heures d'ouverture aurait des répercussions négatives sur les employé/es du commerce de détail. Presque 80% des personnes ayant voté « non », mais uniquement 18% de ceux/celles qui ont opté pour le « oui », partageaient cette crainte. Quiconque était d'accord avec cette affirmation mise en avant par les syndicats déposait un « non » dans l'urne à raison de 81%.

Tableau 3.5 : Loi sur le travail – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion ^a
Arguments « pour »					
« L'ouverture dominicale des magasins dans les grandes gares et les aéroports représente un soulagement pour nombre de personnes professionnellement actives »	Total	64	32	4	70
	Oui	89	8	3	
	Non	39	57	4	
« L'assouplissement des heures d'ouverture des magasins le dimanche assure davantage de places de travail dans le commerce de détail »	Total	52	41	7	72
	Oui	74	21	5	
	Non	29	63	8	
« Les magasins des aéroports et les gares centrales sont favorables à l'environnement, puisqu'il est possible de les atteindre par les transports publics »	Total	65	29	6	59
	Oui	75	21	4	
	Non	53	38	9	
Arguments « contre »					
« Les nouveaux horaires dominicaux sont introduits sur le dos des employé/es »	Total	48	46	6	81
	Oui	18	73	9	
	Non	77	19	4	
« Si possible, le dimanche doit rester pour tous un jour férié légal »	Total	63	34	3	73
	Oui	33	62	5	
	Non	92	6	2	
« Les petits commerçants sont défavorisés si l'on permet aux grandes surfaces de vente d'ouvrir également le dimanche »	Total	71	25	4	59
	Oui	58	37	5	
	Non	85	11	4	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 64% de tous/les les votant-es (89% de ceux/celles qui ont voté « oui » ; 39% des « non ») étaient d'accord avec le première argument (« ... représente un soulagement pour nombre de personnes professionnellement actives »), 32% (8% de ceux/celles qui ont voté « oui », 57% des « non ») l'ont rejeté et 4% (3%; 4%) n'ont pas pu se décider. n = Total des réponses des votant-es = 599-604.					
^a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre »), votent alors effectivement « oui » (resp. « non »).					
© ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 27 novembre 2005.					

Alors que pour l'argument syndical, l'ensemble des votant-es était partagé en deux, une majorité de presque deux tiers approuvait celui avancé tant par les syndicats que par les églises, à savoir que le dimanche devait rester un jour férié obligatoire pour tout un chacun. Les adversaires de cette révision de la loi étaient pratiquement unanimes sur ce point (92% d'approbation). Une comparaison avec l'analyse Vox de la votation populaire sur la révision de la loi sur le travail de 1996 montre toutefois que cette exigence a perdu de sa signification auprès des votant-es, puisqu'à l'époque (pour une formulation identique de la question), elle était soutenue par 74% de personnes, alors qu'à présent, elles ne sont plus que 63%.⁷ Pourtant, comme autrefois, elle ne reçoit aujourd'hui pas seulement l'assentiment des personnes étroitement liées à l'église (88%), mais également celui des personnes qui ne participent que rarement, ou même pas du tout à un office religieux (53%).

Nous avons constaté ci-dessus que, pour les motifs du choix exprimés spontanément, nombre de partisans manifestent un intérêt personnel pour les achats dominicaux et nombre d'adversaires un désintérêt correspondant. C'est pourquoi il n'est guère étonnant de constater que les positions concernant l'argument « pour » selon lequel la libéralisation des heures d'ouverture des magasins représenterait un soulagement pour les personnes professionnellement actives, étaient très controversées. 89% des personnes qui ont voté « oui », mais seulement 39% de celles qui ont voté « non », ont estimé que cette affirmation était correcte. Au total, cet argument a pourtant trouvé une majorité nettement plus claire en Suisse alémanique (68%) qu'en Suisse romande (54%). Le fait que les sondé-es soient eux/elles mêmes actifs/ves sur le plan professionnel, tout comme la question de l'âge, n'a joué aucun rôle dans l'évaluation de cette question.

Un argument-test « pour » et un argument-test « contre » ont trouvé une majorité tant chez les partisans que chez les adversaires. Il s'agit des déclarations selon lesquelles les magasins dans les gares et les aéroports sont favorables à l'environnement, puisqu'ils sont atteignables par les transports publics (ou implicitement à tout le moins plus favorables à l'environnement que les grandes surfaces en pleine nature) et que la libéralisation des heures d'ouverture dans ces lieux désavantageraient les petits commerces (puisque'ils ne pourraient se payer ces emplacements coûteux). Le faible taux en matière de cohésion de comportement pour chacune des déclarations, à savoir 59% (ce qui veut dire que seul-es 59% de ceux/celles qui ont approuvé l'argument « pour », ont effectivement voté « oui »), signifie que ces arguments n'ont guère eu d'effet durant la campagne.

⁷ Analyse VOX de la votation populaire du 1^{er} décembre 1996, Berne 1997, p. 25.

4. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 27 novembre 2005. Plus de 90% des interviews ont été réalisés durant la première semaine. L'institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses, mais l'institut de recherche gfs.bern – en sa qualité d'instance de contrôle – avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans en avertir les intervieweurs/euses au préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officiels de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swiss-com a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau. Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote du même ménage). L'échantillonnage comprend 1017 personnes. Pour les personnes n'ayant pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. 5337 personnes seraient entrées en ligne de compte sur les 6130 sélectionnées à l'origine. 597 n'ont pas pu être contactées, il n'y avait aucune personne cible (ayant-droit au vote suisse) dans 1290 ménages et 2433 personnes cibles ont refusé de répondre à l'interview ou y ont mis fin. Le taux de refus s'élève à 70,5% ; cela signifie que 29,5% des interviews prévues initialement ont pu être effectués et utilisés. Comparativement aux analyses Vox antérieures, cela correspond à la valeur moyenne.⁸

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le premier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite au hasard se situe en-dessous de cinq pour cent, dans le dernier cas, cette vraisemblance se situe en-dessous de un pour mille. Les conventions statistiques des sciences sociales considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

⁸ Voir également à ce sujet et à d'autres données techniques : Longchamp, Claude e.a., rapport technique sur l'analyse VOX du 27 novembre 2005, Berne 2005.

La représentativité démographique est largement garantie. Les déviations dans le domaine des classes d'âge et de sexe s'élèvent au maximum à 2,2%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es. Toutefois, avec 21 points pour cent, l'écart par rapport à la participation réelle au vote est plus élevé que dans le cadre des analyses VOX antérieures.⁹ Pour les deux objets, la part des votes positifs déterminée par le sondage était trop élevée de six, resp. neuf points pour cent par rapport à la part effective. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.¹⁰

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1017 personnes) donne une marge de confiance de +/-3.1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 606 participant-es à la votation concernant la révision de la loi sur le travail, cette marge augmente à +/-4.1 points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à +/-3.7 et de 80%:20% à +/-3.2).

⁹ Si l'on part de ceux/celles qui donnent des indications incomplètes quant à leur choix de vote, la sur-représentation se réduit à 0, resp. six points pour cent (selon l'objet).

¹⁰ Voir à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 22-24.

5. Résultats principaux de l'analyse des votations du 27 novembre 2005

Le 27 novembre 2005, le souverain était invité à se prononcer sur une initiative populaire et sur une révision partielle de la loi sur le travail. L'initiative populaire demandait que l'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés dans la culture de plantes ni dans l'élevage d'animaux pendant cinq ans. La révision de la loi souhaitait permettre aux commerces situés dans les grandes gares et les aéroports d'employer du personnel de vente le dimanche et le soir, sans autorisation spéciale. Tant l'initiative que la révision de la loi ont été approuvées, la dernière, il est vrai, à une très faible majorité. L'analyse Vox a montré que l'initiative contre les organismes génétiquement modifiés aurait été acceptée plus nettement si une partie des votant-es n'avaient pas cru qu'un non signifiait un refus de la technologie génétique.

Avec 41,8%, la participation est légèrement en-dessous de la moyenne. Le PS, qui soutenait tant l'initiative que le référendum, a réussi à mobiliser ses sympathisant-es un peu mieux que les trois partis gouvernementaux bourgeois. Les sondé-es ont accordé une importance moyenne aux deux objets. Les femmes ont attribué une importance nettement plus grande que les hommes à l'initiative pour des aliments produits sans manipulations génétiques. La révision de la loi sur le travail a paru un peu plus importante aux romands qu'aux alémaniques. Les votant-es ont trouvé la décision plus facile pour la loi sur le travail que pour le moratoire sur le génie génétique.

L'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »

Une bonne majorité des votant-es (68%) était d'avis qu'il s'agissait d'une interdiction générale de produire des aliments génétiquement modifiés. Seul un tiers d'entre eux/elles connaissaient les détails de l'initiative et ont indiqué que cette interdiction ne serait valable que pour les produits émanant de l'agriculture du pays. En revanche, la période de cinq ans imposée pour le moratoire était mieux connue.

L'attitude fondamentale par rapport au système économique est l'élément qui a exercé la plus grande influence sur le comportement de vote. Les sondé-es favorables à l'intervention étatique ont également soutenu l'initiative, alors que les personnes qui privilégient une grande liberté dans l'économie de marché s'y sont opposées. Il en va de même pour le positionnement sur l'axe gauche-droite : plus une personne se classait à gauche, plus elle votait « oui ». Les sympathisant-es d'un parti ont suivi de manière diverse les recommandations de vote émises par leur parti. Ceux/celles du PS et du PRD s'y sont majoritairement conformé-es, alors qu'un-e sympathisant-es sur deux de l'UDC et du PDC ne les ont pas respectées. Parmi les caractéristiques sociales, seuls l'âge et la langue ont joué un certain rôle. Les personnes retraitées ont majoritairement rejeté l'initiative ; leurs arguments montrent que leur crainte concernant les répercussions négatives sur la

recherche étaient plus fortes que dans n'importe quel autre groupe d'âge. Parmi les francophones, une proportion au-dessus de la moyenne a approuvé l'initiative. Bien que les femmes, d'après leurs dires, se soient senties plus fortement concernées par la thématique, elles n'ont pas voté autrement que les hommes.

Pour trois personnes sur quatre qui ont voté « oui », le rejet de la technologie génétique a été la raison principale de leur décision. Pourtant, toutes ne rejettent pas fondamentalement cette technologie ; nombre d'entre elles aimeraient attendre que toutes les répercussions soient étudiées et que la recherche soit plus avancée avant de mettre en œuvre les résultats de ces travaux. Pour un tiers d'entre elles, les réflexions concernant l'utilité occupait le premier rang. Pour ces personnes il est inutile d'avoir recours à la technologie génétique dans l'agriculture, les produits d'origine étant, à leur avis, meilleurs et plus sains.

Pour la grande majorité des personnes ayant voté « non », les arguments en rapport avec la recherche ont été déterminants. Plus de deux tiers d'entre eux redoutaient que l'acceptation de l'initiative se répercute négativement sur la recherche génétique en général et sur la Suisse en tant que site de recherche en particulier. Parmi les adversaires de l'initiative, les adeptes engagés de la technologie génétique dans l'agriculture étaient très clairsemés. Seul un petit 5% d'entre eux/elles ont invoqué cet élément comme motif principal de leur rejet.

Un phénomène connu depuis une initiative anti-nucléaire des années septante est également apparu lors de cette votation : par leur « non », 13% des adversaires n'ont pas voulu repousser l'initiative, mais la technologie génétique ; cela signifie qu'en réalité, ils/elles auraient dû inscrire « oui » sur leur bulletin de vote. S'il est vrai que cette conclusion erronée était répandue dans une proportion supérieure à la moyenne parmi les personnes d'un niveau de formation peu élevé, elle était pourtant également le fait de diplômés des hautes écoles. Que ces personnes aient de toute évidence fait fausse route en votant « non », ressort également du fait qu'elles ont évalué positivement les arguments « pour » que nous leur avons soumis, tout comme les partisans de l'objet. Le moratoire sur le génie génétique ayant de toute façon été accepté, cette erreur n'a pas d'incidence sur le verdict, mais le résultat aurait pu être encore un peu plus net.

La modification de la loi sur le travail (vente du dimanche)

Les votant-es étaient bien informés-es du contenu de l'objet. Quasiment tous/toutes savaient qu'il s'agissait des heures d'ouverture des magasins le dimanche et un-e sur deux indiquait spontanément qu'il s'agissait des entreprises situées dans les gares à forte fréquentation et les aéroports. Très rares étaient les personnes qui pensaient que cet objet concernait une abrogation générale de l'interdiction du travail dominical. Comme le montraient les motifs de choix des adversaires, nombreux étaient ceux/celles qui n'avaient pas compris la portée de la décision, puisqu'ils/elles portaient du principe qu'en votant « non », la réglementation libérale actuelle, autorisée par le Conseil fédéral, concernant les heures d'ouverture des magasins serait maintenue (à ce propos, voir ci-dessous).

Bien que le référendum contre la révision de la loi sur le travail ait été lancé par les syndicats et qu'il ait été soutenu par tous les partis de gauche, ce n'est pas le conflit gauche-droite qui était dominant lors de la décision en matière d'ouverture des magasins le dimanche. On trouvait plutôt à l'avant-plan des valeurs telles que la religiosité, la position par rapport au système économique et, dans une plus faible mesure, la modernisation de la Suisse. La différence de comportement la plus importante a été constatée entre les chrétiens très pratiquants et les non-pratiquants. L'objet était rejeté à 79% par les personnes qui participent à au moins un office religieux par semaine, alors que celles qui n'entrent à l'église que lors d'occasions particulières (mariages ou enterrements) l'acceptaient à 61%. La position par rapport à l'économie de marché était quasiment aussi importante. Quiconque la soutient sans réserve acceptait majoritairement l'objet (62%), celui/celle qui veut la réguler par le biais d'interventions étatiques, la rejetait par 71%.

Comme les personnes fortement marquées par la religion ainsi que les gardiens de la tradition se classaient politiquement plutôt à droite, la position politique de base a joué un rôle moins important que l'on aurait pu s'y attendre face au comportement des partis politiques. C'est pourquoi les recommandations des partis gouvernementaux ont été suivies de manière diverse. En déposant 78% de « oui » dans l'urne, les sympathisant-es du PRD ont été les plus fidèles. Les partisans du PS et de l'UDC étaient divisés alors que deux PDC sur trois ont voté contre les recommandations de leur parti. Le rejet dans la partie romande du pays ne doit pas être attribué à une position plus forte de la gauche, mais plutôt à un scepticisme plus prononcé du camp bourgeois. Alors qu'en Suisse alémanique, le centre et la droite approuvaient l'objet, le centre politique de la Suisse romande s'y opposait et la droite n'acceptait que de justesse. A gauche, il n'y a eu aucune différence de comportement entre les deux régions linguistiques.

Pour une moitié des partisans de la révision de la loi, l'introduction du travail du dimanche dans certains magasins ne représente rien de particulier ; il a été relevé que nombre de personnes travaillent d'ores et déjà le dimanche et que d'autres travailleraient bien volontiers. Un nombre quasiment égal de personnes ont indiqué que la raison de leur choix découlait de leur intérêt personnel ou de celui de la plupart des consommateurs concernant les achats du dimanche.

Chez les adversaires, l'argument dominant était celui avancé principalement par les syndicats, à savoir le bien-être des employé/es des magasins. La moitié des réserves émises concernaient les effets dommageables du travail dominical sur la vie de famille et l'autre moitié les mauvaises conditions de travail générales qui ont cours dans le commerce de détail. Seule une personne sur cinq ayant voté « non » a cité comme motif principal des raisons religieuses. Cette importance relativement faible accordée à l'élément religieux ne doit pas être vue comme une contradiction à la déclaration susmentionnée selon laquelle la religiosité a eu l'influence la plus marquante sur le comportement de vote, puisque les personnes fortement liées à l'église ne représentent qu'une minorité relativement faible des votant-es. En outre, les chrétiens très pratiquants avaient apparemment certaines réticences à évoquer explicitement dans l'interview cette motivation religieuse.

Une personne sur huit qui a voté « non » a indiqué comme unique argument que la révision de la loi était superflue, parce que le statu quo est satisfaisant et qu'un nombre suffisant de magasins étaient déjà ouverts le dimanche. Cet avis était particulièrement répandu dans les grandes villes, donc aux endroits où les consommateurs étaient déjà en mesure de profiter de l'offre plus large en matière d'achats. Même si ces opposant-es ne sont pas des partisans de la libéralisation, ils/elles pensaient apparemment qu'en cas de rejet de la révision de la loi, la réglementation des heures d'ouverture et de l'assortiment des magasins dans les grandes gares et les aéroports ne subirait aucune restriction. Si ces personnes avaient su que le statu quo qu'elles acceptaient comme compromis n'était possible qu'en cas d'acceptation de la loi, certaines d'entre elles auraient très certainement voté différemment et le résultat de la votation aurait été moins serré.

A propos de la méthode

La présente enquête repose sur *un sondage réalisé par le partenariat*. Il a été réalisé par l'Institut de recherche gfs.bern au cours des deux semaines qui ont suivi la votation populaire du 27 novembre 2005 ; plus de 90% des interviews ont été effectués au cours de la première semaine suivant la votation. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP). Le sondage a été effectué depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en tant qu'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir, bien qu'ils/elles en aient en connaissance. La sélection des sondé-es a lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1017 ayants droit au vote.

P.P.

3001 Berne

Informations au-delà des différentes votations : VOX-Trend

VOX-Trend étudie toutes les analyses VOX depuis l'année 2000 et donne des informations sur le changement de référence, les modifications relatives à la confiance dans les institutions, les liens avec les partis et les associations ainsi que les habitudes dans la formation d'opinion lors des votations populaires en 2005, comparativement aux années 2000–2004. VOX-Trend utilise pour ce faire les trois analyses VOX de l'année 2005 et les compare avec les 18 analyses VOX de la période entre 2000 et 2004. Toutes les évaluations de la dernière législature sont également archivées en ligne. La mise à jour a lieu tous les ans.

Il est possible de consulter les résultats de l'année 2005, en tant qu'indicateurs, sous la forme de graphiques. Nous documentons en outre les aspects techniques au moyen des méthodes utilisées et mettons à disposition un rapport de fonds, qui analyse les tendances.

VOX-Trend est accessible en ligne sous
www.gfsbern.ch/!publications/